



Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations de cette newsletter sur notre site internet

[www.unsa-interieur.fr](http://www.unsa-interieur.fr)



Paul AFONSO  
Secrétaire général

### Calendrier des Commissions Administratives Paritaires Nationales de mobilité

Filière	Catégorie de personnels	Ouverture de la campagne	Fin de la publication des fiches de poste	Date limite de transmission des sujets annexes (refus de titularisation, intégration)	Date limite de candidature	Envoi des listes de candidats aux services (indicatif)	Retours des choix des services	Dates des CAPN	Date d'affectation
Filière administrative	Attaché	1er septembre 2016	29 septembre 2016	6 octobre 2016	6 octobre 2016	14 octobre 2016	20 octobre 2016	29 novembre 2016	1er février 2017
	Secrétaire administrative					21 octobre 2016	27 octobre 2016	6 décembre 2016	
	Adjoint administratif	6 octobre 2016	28 octobre 2016	3 novembre 2016	3 novembre 2016	9 novembre 2016	17 novembre 2016	15 décembre 2016	
Filière technique	Ingénieur ST	1er septembre 2016	29 septembre 2016	6 octobre 2016	6 octobre 2016	19 octobre 2016	27 octobre 2016	24 novembre 2016	1er février 2017
	Contrôleur ST							15 décembre 2016	
	Adjoint technique IOM							7 décembre 2016	
Filière SIC	Ingénieur SIC	1er septembre 2016	29 septembre 2016	6 octobre 2016	6 octobre 2016	19 octobre 2016	27 octobre 2016	9 décembre 2016	1er février 2017
	Technicien SIC							30 novembre 2016	
	Agent SIC							17 novembre 2016	
Filière sociale	Assistant de service social							12 octobre 2016	Au fil de l'eau

## Création du Service Central des Armes

Le service central des armes a notamment pour mission d'animer et de coordonner l'action des services déconcentrés (préfectures) et le lien avec les services locaux de sécurité (police et gendarmerie).



# Essai prof d'accès aux groupes VI et VII des ouvriers d'État cuisiniers de la PN

Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 1er septembre 2016, est autorisée, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'essais professionnels d'avancement au groupe VI et au groupe VII dans la profession d'ouvrier d'Etat spécialité « cuisine » de la police nationale.



## 2 ans de plus pour une possible titularisation des contractuels

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifie la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

**Contractuels : 2 ans de plus pour un possible accès à la titularisation**

**Bon à savoir !**

En loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiée par la loi n° 2017-1837 du 12 mars 2017 dite loi Sauvadet relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Le dispositif de titularisation mis en place par cette loi Sauvadet, qui permet aux contractuels de bénéficier de recrutements réservés sous conditions, est **prolongé de deux ans**.

Ainsi, les agents remplissant les conditions d'éligibilité prévues dans la loi Sauvadet du 12 mars 2012 demeurent éligibles au dispositif de titularisation jusqu'au 31 mars 2018, tandis que d'autres agents contractuels entrent dans ce dispositif.

L'application de ce dispositif de titularisation peut être soumise par le titre de modes de recrutement réservés valant pour les agents professionnels pendant une durée de 6 ans (au lieu de 4) à compter de la date de publication de la loi Sauvadet (12 mars 2012). Le dispositif est donc prolongé jusqu'au 31 mars 2018.

L'application de la fonction publique de l'Etat est réservée aux agents occupant une fonction à la date du 21 mars 2012, en qualité d'agent contractuel de l'Etat public et pour répondre à un besoin permanent du fait de son établissement public ou d'un établissement public local d'enseignement. Ces agents ont subi, pour les agents titulaires d'un contrat à durée déterminée, à titre d'acte de service public effectué au moins égale à quatre années et décomptées toutes pleines :

1. Soit au cours des six années précédant le 21 mars 2012 ;
2. Soit à la date de l'acte de service public de recrutement après le 21 mars 2012, dans ce cas, au moins deux des quatre années de service exigées, en ajoutant certains périodes d'absence d'absence au cours des quatre années précédant le 21 mars 2012.

L'accès à la fonction publique est réservé aux agents contractuels à la date du 21 mars 2012, en qualité de contractuels, et justifie d'une durée de service public effective au moins égale à quatre années et décomptées toutes pleines au cours des quatre années précédant le 21 mars 2012 (date de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012) et le 21 mars 2018.

Dans les deux situations, l'année peut être à terme incriminée à la condition que la durée de service public soit au moins égale à 75 % d'un temps complet.

UNSA INTERIEUR  
FASMI

## Interaction n°100

Hommage à notre ami, Éric ABITABILE, trésorier national de l'UIATS.

Le télétravail dans la fonction publique, le décryptage des accidents de trajet, zoom sur l'Occitanie...



## 2<sup>ème</sup> réunion sur le télétravail

Le mercredi 31 août 2016, de 14 heures à 16 heures 15, s'est tenue une réunion relative à la mise en œuvre du télétravail au ministère de l'intérieur à destination des organisations syndicales représentatives.

L'UNSA-FASMI était représentée par Paul Afonso et Bernard Antoine.



## Prime exceptionnelle de fin d'année

Compte tenu des reliquats de crédits, une attribution exceptionnelle et forfaitaire de 100 euros au CIA (ou à la RO pour ceux qui n'ont pas encore basculé dans le RIFSEEP) sera attribué à tous les personnels des périmètres SG, Police Nationale et Gendarmerie.





# BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

NOTRE FORCE, C'EST VOUS ! ADHÉREZ À L'UNSA INTERIEUR ATS

BUREAU NATIONAL - PLACE SAINT-ETIENNE - 31038 TOULOUSE CEDEX 9 - TÉL. : 05.61.12.83.83  
Site internet : www.unsa-interieur.fr - Courriel : bureaunational@unsa-interieur.fr



RENOUELEMENT

NOUVELLE ADHÉSION

## PERSONNEL

Mme  M. Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° tél. portable : .....

Courriel pro. ou perso. : .....

## PROFESSIONNEL

Votre grade : .....

Indice majoré/Groupe : .....

Votre périmètre :

- Centrale
- Police
- Préfecture / sous préf.
- Préfecture de police
- Juridictions adm.
- Gendarmerie
- SMA
- LADOM
- Retraités
- Autres (précisez) .....

Affectation professionnelle : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

N° tél. pro. : .....

Nom de votre délégué(e) : .....

.....

Le bulletin complété et l'autorisation de prélèvement ou le RIB ou le chèque libellé à l'UNSA Intérieur ATS sont à remettre à :  
**Votre secrétaire départemental en priorité**  
ou au Bureau National de l'UNSA Intérieur ATS :  
1 Place St-Etienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9

A ..... le ..... signature :

## TARIF 2017

*Cotisation annuelle non remboursable, même en cas de résiliation, conformément aux statuts*

Indice majoré	Ouvriers	paiement en 1 fois par chèque	Paiement en 4 prélèvements trimestriels
Jusqu'à 399	groupe IV -V	62 €	15,50 €
de 400 à 499	groupe VI	79 €	19,75 €
de 500 à 599	groupe VII	93 €	23,25 €
De 600 à 699	Hors groupe	112 €	28,00 €
De 700 et +		130 €	32,50 €
Retraités		35 €	8,75 €

**RAPPEL :**  
**66%** du montant de votre cotisation en déduction ou crédit d'impôt

**PAIEMENT en 1 fois par chèque** à l'ordre de l'UNSA Intérieur ATS

**FACILITE DE PAIEMENT - 4 prélèvements trimestriels** (30 janvier, 28 avril, 31 juillet et 30 octobre) Compléter le mandat de prélèvement ci dessous et joindre un RIB

N° d'ICS FR 49 ZZZ 641656

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'UNSA-Intérieur-ATS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UNSA-Intérieur-ATS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

### ORGANISME CRÉANCIER

**UNSA Intérieur ATS**  
1 Place St-Etienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9

### TITULAIRE DU COMPTE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN

BIC

*Joindre obligatoirement un RIB (avec IBAN et BIC)*

le ..... signature :